

Activités Lachapelloise

Les activités reprendront dans notre village dès mi-septembre. Vous recevrez un flyer prochainement mais vous pouvez d'ores et déjà réserver votre place ou inscrire ces activités dans vos plannings.

Zumba pour adultes (à partir de 16 ans)
Mardi 20h à 21h

« **Bouger en dansant** » pour les jeunes (6– 15 ans)
Mardi de 18h à 19h

Chorale pour tous (adultes et enfants)
Jeudi de 20h à 21h

Percussions (djembé, possibilité de les emprunter)
Jeudi de 19h à 20h

Club de l'amitié et jeux de société
Tous les 15 jours, le Mardi de 14h à 17h

Petite enquête : Seriez-vous intéressés par des séances de gym douce ? **Si oui** merci de contacter Colette SCHLEGEL au 06 40 16 82 41 ou asschapelloise@aol.com **avant le 10 août.**



Rappel—réglementation Bruit

Selon l'arrêté préfectoral du 11 avril 2015, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermiques ou électriques (tondeuse, tronçonneuse, perceuse...), ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Merci de bien vouloir les respecter pour le confort de tous !

Numéro 101—Juillet 2022

Quoi de neuf ?

Lachapelle sous Rougemont

Calendrier—événements à venir

Fermeture estivale de la Mairie

Le secrétariat sera fermé durant les congés d'été du 16 au 31 Août 2022. Merci pour votre compréhension et l'anticipation de vos besoins (sacs jaunes notamment !)

Septembre :

Le Festival des Solutions revient à Lachapelle, programme à suivre mais réservez votre WE du 24-25 septembre !



Octobre :

"un dimanche à la chasse" : journée ouverte aux non chasseurs pour découvrir ce loisir.

Retour sur la fête des voisins

Samedi 2 juillet nous avons organisé notre traditionnelle rencontre estivale des Chapelons et Chapelones au City Stade.

Au programme un **sanglier à la broche offert par la Mairie** (sans oublier le punch réalisé par Christelle, un succès comme chaque année, merci !). Sous un beau soleil, nous avons mis nos salades et desserts en commun. **Nous remercions l'association de chasse** pour son excellent sanglier, qui a été unanimement déclaré délicieux !

Merci à la centaine de personnes venues participer à cette rencontre, qui permet d'apprendre à mieux se connaître pour mieux se comprendre.

PS : les quelques plats oubliés peuvent être récupérés à la mairie.

Etat Civil

Mariage

LEDUEY Hans et SCHUTZ Laetitia le 25 juin 2022

Naissances

Ilyas OCAKLI le 21 avril 2022

Jackson Louis CALÇA le 15 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Pendant une semaine, avec le collectif Village du Futur, nous avons travaillé au **réaménagement de notre place**. Deux ateliers participatifs ont eu lieu : l'un pour la phase diagnostic, l'autre pour la présentation des esquisses. Merci aux personnes présentes pour leur participation très active. **Le projet qui a émergé est évolutif avec une vision 2024 et une vision 2040.** Il va maintenant falloir passer par une phase plus opérationnelle et chiffrer le coût des travaux. Bien entendu nous continuerons de vous associer tout au long du projet. Il nous faudra aussi aller à la recherche de subventions. Vous pouvez consulter les esquisses sur le site internet de la commune, nous allons également les afficher à la salle, **n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions, pour le moment rien n'est figé.**

L'aménagement dans la nouvelle mairie est retardé de quelques semaines pour deux raisons. La première : les garde-corps de la rampe et de la terrasse ainsi que l'escalier qui y monte ne sont pas encore posés, nous avons dû prendre une autre entreprise que celle initialement retenue, celle-ci ayant déposé le bilan. La deuxième raison : nous avons un contentieux avec le menuisier, les parquets de la salle du conseil ainsi que du bureau doivent être repris car les lames se sont écartées et ce n'est pas acceptable.

Lors du vote du budget, nous avons validé quelques investissements, les travaux vont prochainement démarrer.

Au niveau de la salle des associations :

- **Reprise du parking à l'avant, réaménagement de l'arrière** avec installation d'une surface d'herbe, d'une zone de terrasse et d'une barrière pour sécuriser cet espace et pouvoir mieux en profiter lors des locations. C'est l'entreprise COLAS qui réalisera ces chantiers.
- **Mise aux normes de la cuisine** pour la rendre également plus fonctionnelle. L'entreprise retenue est Install'Nord.

Au niveau des cheminements doux :

- **Création d'un pont sur le canal Marion** et aménagement d'un chemin piéton qui permettra de relier le City Stade au chemin communal qui va de la Brasserie à Petitefontaine.
- **Création d'un sentier « biodiversité »**, une boucle allant du City Stade vers la forêt communale du Chénois agrémentée de 10 panneaux pédagogiques.

Nous avons obtenu diverses subventions pour ces travaux et nous remercions nos financeurs :

- Du Département 10 000 € pour le parking de la salle et 2 000 € pour le pont/ nouveau chemin
- De la Région 10 000 € pour le sentier « biodiversité »

Nous allons également **refaire l'aire de retournement des bus en posant un enrobé** qui facilitera le trajet des bus notamment en hiver, où la zone était difficile à bien dégager en cas de verglas. En dédommagement de l'occupation du domaine public par ENEDIS (pour le passage de la nouvelle ligne enterrée à haute tension allant à l'Aéroparc depuis Masevaux), nous avons obtenu de leur part une **subvention de 50% du coût des travaux**.

Dans le cadre du **plan communal de sauvegarde**, je vous rappelle que vous pouvez vous faire recenser en Mairie afin de figurer sur la **liste communale qui servira de base en cas de déclenchement d'une alerte liée à une canicule** (personne de plus de 65 ans ou handicapée).

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Prenez bien soin de vous.

Votre Maire, Eric PARROT

Le Pass'Sport & Culture



Nouveauté cette année : nous nous associons avec la Communauté de Communes pour proposer à chaque chapeçon de 3 à 18 ans **un bon de 25€ par enfant pour s'inscrire à l'activité de son choix (sport ou culture)**.

- 1. Venez en mairie** avec une pièce d'identité propre à l'enfant et un justificatif de domicile.
- 2. Nous vous fournirons alors une attestation** qu'il faudra remettre à l'association choisie pour bénéficier immédiatement de la réduction de 25€
- 3. L'association renverra ce document complété à la CCVS** qui versera les 25€ directement à cet organisme.

Un mirador ?

On en observe quelques-uns le long des lisières forestières sur la commune. Dans le cadre de la chasse, **un mirador est une cabane ou un siège surélevé, parfois adossé à un arbre**.

La chasse à l'affût se pratique à partir d'un mirador, placé dans un lieu régulièrement fréquenté par les animaux, et dans lequel se dissimule le chasseur, à l'aube et en soirée jusqu'au crépuscule (une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher).

Une période d'observation à la fois pour le plaisir propre à celle-ci, d'effectuer un contrôle quantitatif et qualitatif des espèces.

Une période de régulation car elle permet de procéder à un tir sélectif et de réguler les animaux causant des dégâts aux cultures. Les sangliers sont les plus ciblés. **Pour rappel, réguler le sanglier est une mission d'intérêt général.**

Tirer en toute sécurité : compte tenu de la hauteur, le tir sera plus fichant c'est-à-dire en direction de la terre. Le chasseur doit être vigilant et il s'assurera qu'il peut tirer sans danger, dans des directions bien connues et sur un animal qui ne sera pas en mouvement d'où une précision accrue.

La sécurité Si vous avez envie d'observer ou de participer à une soirée d'affût avec un membre de l'ACCA de Lachapelle, merci de contacter son président au 06 61 64 19 08 (période autorisée du 1er juin jusqu'à fin janvier, date pouvant évoluer)

Accès aux urgences –RAPPEL

J'ai un problème de santé, j'appelle :

Pourquoi appeler le 15 avant de se rendre aux urgences ?

Les services d'urgences sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence.

Contactez le 15 avant tout déplacement permet d'échanger rapidement avec un assistant de régulation médicale et un médecin régulateur pour vous apporter la réponse la plus adaptée. Cet appel permet également d'éviter des attentes prolongées pour des problèmes qui ne relèvent pas des urgences.

Sécheresse Niveau 2

La situation hydrologique s'est nettement aggravée et les prévisions météorologiques ne prévoient pas de précipitations pour les prochaines semaines. C'est pourquoi, afin de préserver la ressource en eau, **le Territoire de Belfort passe en "alerte renforcée"**.

L'arrosage des jardins, fleurs en pots et espaces verts est ainsi interdit, à l'exception des jardins potagers et des jeunes arbres dont l'arrosage reste possible entre 20h00 et 8h00 uniquement, ceci quelque soit la source d'eau (c'est-à-dire que même l'utilisation de réserve d'eau de pluie est interdite). De même est désormais interdit le nettoyage des toitures, façades et terrasses, quel que soit le matériel utilisé. Le lavage des véhicules demeure possible dans les seules stations économes (haute pression et dispositif de recyclage de l'eau).

Vous pouvez consulter le tableau détaillé des restrictions sur le site internet de la Préfecture.

La situation exige la plus grande responsabilité de chacun.



Signature de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental en présence de Cédric Perrin et Florian Bouquet.